



Les prochaines élections professionnelles définiront la représentativité syndicale dans l'ensemble des commissions et comités consultatifs de toute la fonction publique.

Quand votons-nous ?

Les scrutins de renouvellement des CAP et des Comités Techniques se dérouleront **entre le 1er et le 4 décembre 2014**, mais l'élection pour le Comité Technique Ministériel aura lieu uniquement sur la seule journée du **4 décembre 2014.**

Qu'est ce qui change ?

Pour la première fois, les électeurs de l'ensemble du périmètre Ministère de l'Intérieur (DGPN, Secrétariat Général, administration centrale, …) participeront à la désignation directe de leurs représentants.
Pour chacun des scrutins CT, **les électeurs de tous corps voteront dans la même urne.** De fait, les organisations candidates se présenteront par listes de fédérations syndicales inter catégorielles, affiliées à des confédérations.

Le vote pour élire la représentation en CAPN se fera toujours par syndicat.

Pour quoi votons-nous ?

A cette occasion, un officier de police sera appelé à voter sur plusieurs scrutins qui se tiendront simultanément :

le vote au comité technique ministériel (CTM) qui permettra de déterminer la représentativité des fédérations syndicales. C'est de ce résultat que découleront le critère de représentativité ainsi que les droits et moyens alloués aux organisations.

le vote au comité technique de réseau (CTR) **se substitue à l'ancien CTPN,** créé auprès du directeur général, compétent pour les services centraux, les services déconcentrés ou les services à compétence nationale relevant de cette direction.

le vote à un comité technique de proximité (CTP), correspondant à l'ancien CTPD qui sera : soit le comité technique d'administration centrale. soit un comité technique de service central de réseau. soit un comité technique de service à compétence nationale. soit un comité technique de service déconcentré.

le vote à la commission administrative paritaire (CAP) compétente pour le corps de commandement.

L'Union des Officiers : un vote concret

L'Union des Officiers est membre de la Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur (FSMI), affiliée à la confédération Force Ouvrière.
Les organisations composantes de la FSMI sont toutes majoritaires (CEA, personnels administratifs, préfecture...).
Les nouvelles règles de la représentativité vont permettre à L'Union des Officiers de siéger au CTM et au CTR, mais également dans un grand nombre de CTP. L'Union des Officiers pourra faire entendre la voix des officiers de terrain, et faire avancer son projet pour le corps de commandement : la création immédiate du grade de Lieutenant-colonel.

CHAQUE VOIX COMPTE ALORS LES 1er, 2, 3 et 4 DECEMBRE :

POUR LES CT : VOTEZ FSMI/FO
POUR LA CAP : VOTEZ L'UNION DES OFFICIERS